

Sibel Mobilité Pro', Etre acteur de sa carrière

CHARTRE D'ENGAGEMENT



Cette charte a pour objet de formaliser, tel un contrat moral, les engagements du coach et du coaché

1- Confidentiels, seront les entretiens

Je m'astreins au secret professionnel sur l'ensemble des informations recueillies au cours de l'accompagnement.

2- Professionnel sera le coach

Il m'appartient de développer en permanence mes aptitudes et expertises dans mes différents domaines d'intervention. En conformité avec l'éthique du Coaching, j'ai eu recours à une démarche de psychothérapie et m'engage à recourir régulièrement à la supervision afin de garantir des accompagnements sains et de qualité.

3- En conformité avec la prestation sera le coach

Je mets en œuvre tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de votre demande, l'atteinte de vos objectifs. Vous restez responsable de vos décisions.

4- Développer l'autonomie sera la mission du coach

En vous facilitant la mobilisation de vos propres ressources, j'ai pour objectif de vous accompagner dans le développement de vos potentiels et des savoir-faire relationnels.

5- Engagé, le coaché sera dans les entretiens

Le coaching ne peut se concevoir qu'avec votre adhésion. De mon côté, j'assure que vous ayez compris la nature du coaching et les termes de l'accord qu'il y a entre nous. Par ailleurs, si vous ne pouvez pas honorer le rendez-vous, vous m'en informerez 2 jours à l'avance.

6- Dans le respect mutuel sera la relation coach / coaché

Le développement d'une relation de confiance est indispensable à la pratique du coaching. Et dans le cas où nous estimons que les conditions de réussite de la mission ne sont plus réunies, nous pouvons nous autoriser à interrompre la mission. Le règlement de la mission s'effectue alors sur la base des heures effectuées.

A Nouméa, le

Le coach



Le coaché